

**L'Inspecteur d'académie
DASEN du Doubs**

Cabinet

Tél : 03.81.65.48.83

Mél : ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex

Besançon, le 25 février 2021

L'Inspecteur d'académie

à

Mesdames, Messieurs les parents

Objet: déploiement des tests salivaires

Depuis le 10 février, l'utilisation des tests RT-PCR sur prélèvement salivaire est autorisée par la Haute Autorité de Santé dans le cadre de dépistages répétés sur population ciblée, notamment en milieu scolaire. Il s'agit là d'une nouvelle arme qui pourra être précieuse dans notre arsenal de lutte contre l'épidémie.

Ces campagnes de dépistage visent notamment les élèves du premier degré (écoles maternelles et élémentaires), pour qui il peut être difficile de réaliser un prélèvement nasopharyngé.

Pour affiner la connaissance épidémiologique du milieu scolaire, un panel composé d'écoles, de collèges et de lycées, représentatif de la diversité du département a été choisi pour participer à ce déploiement. L'établissement de votre enfant fait partie de cette échantillon. Ces dépistages seront organisés dans son établissements tous les 15 jours. Ils auront lieu sur une base du volontariat, avec votre consentement écrit.

Ces dépistages seront proposés à l'ensemble des personnels de l'établissement qui se verront ainsi proposer un test au même titre que votre enfant.

Dès la semaine prochaine, des opérations de dépistages par prélèvement salivaires débuteront parallèlement dans les écoles maternelles et élémentaires de l'académie.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement citoyen en autorisant la participation de votre enfant à ces opérations de dépistages et vous en remercie par avance.

L'Inspecteur d'académie,



Patrice DURAND

Cabinet

Tél : 03 81 65 48 83

Mél : ce.cabinet.dsden25@ac-besancon.fr

26 avenue de l'observatoire
25030 Besançon cedex